

Signature

L'ASSOCIATION MONTALBANAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

AMSS 82

Bulletin d'inscription CAEPMNS



Certificat Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maitre-Nageur Sauveteur

Filière aquatique

RS6533-MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (Arrêté du 14 janvier 2022)

Date d'échéance de l'enregistrement 15-02-2029

	Date de la session de formation :					
	Civilité : NOM :			PRENOMS :		
Photo d'identité a coller ici	Nom de naissance					
	Ville de naissance : Numéro département (
	Nationalité :					
	Adresse :					
	Code postal :Ville :					
Portable :						
Profession :						
Préciser si vous êtes de : la fonction publique territoriale / fonction publique d'Etat / salarié du privé / saisonnier / etc)						
riecisei si vous etes de . la lonction publique territoriale / fonction publique d'Etat / salane du prive / salsonnier / etc)						
Tarifs:						
☐ Financement individuel 185 € avec licence fédérale						
Mode de paiement : CB via lien Hello Asso, chèque à l'ordre de l'AMSS 82 ou virement cf conditions générales Pour les entreprises : bon de commande, convention et/ou devis signé avant la formation Pour un financement OPCO pas de subrogation						
☐ Compte personnel de formation 250 € avec licence fédérale						
Attention prévenir le secrétariat avant le positionnement sur mon compte formation, l'inscription doit être réalisée 15 jours avant la date de la formation Pour le virement :						
Crédit Mutuel - IBAN : FR76 10278022460002165900148 BIC : CMCIFR2A						
Gestion des données utilisateurs (rayer les mentions inutiles)						
Refuse que mon nom apparaisse sur le site public Accepte de recevoir la newsletter FFSS ? Accepte de recevoir les offres commerciales FFSS			OUI OUI	NON NON NON		
Accepte de recevoir les offres d'emplois ?			OUI	NON		
Date et signature précédée de la mention «lu et approuvé » :						
Fait à						

Fiche de suivi

Documents à fournir : Attention le dossier devra être rendu complet avec toutes les annexes afin de valider d'inscription : le bulletin d'inscription avec la photo d'identité à coller à l'emplacement réservé Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour (pour les étrangers) 1 enveloppe format A4 affranchie avec 2 timbres et libellée au nom et à l'adresse du candidat. Photocopie de l'attestation PSE1 (premiers secours en équipe de niveau 1 ou équivalent) Photocopie de la dernière formation continue PSE1 en cours de validité. Ce document pourra être remis le 1^{er} jour de la formation Photocopie de votre/vos diplôme(s): **BEESAN** Diplôme de MNS BPJEPS Activités Aquatiques + CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique / BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation 0 DEJEPS perfectionnement sportif mention : natation sportive ou natation synchronisée ou plongeon ou waterpolo + CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique Dernière CAEPMNS le certificat médical (cf. modèle) de moins de 3 mois au jour de l'examen Modalité pédagogique : Afin d'adapter le contenue et les échange merci de nous stipuler les sujets qui vous semble plus pertinent et/ou important à développer dans le cadre de votre activités professionnelle : □ la réglementation □ le juridique □ les premiers secours □ les échelons □ la gestion des salariés □ autre merci de préciser : ___ Commentaire libre sur des expériences personnelles vous ayant posés des problèmes

(Signature et cachet du médecin)

CERTIFICAT MÉDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION À DE LA PROFESSION DE MAÎTRE-NAGEUR-SAUVETEUR

Je soussigné(e) docteur en médecine,					
atteste avoir pris connaissance de la nature des épreuves de la session d'évaluation du certificat d'aptitude					
à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur, page suivante.					
certifie avoir examiné M. /Mme					
candidat(e) à ce certificat, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale					
apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par la					
certification professionnelle,					
J'atteste en particulier que M./Mme					
présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux					
exigences suivantes :					
Sans correction: une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. Soit au moins: 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.					
Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.					
Avec correction :					
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;					
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.					
Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé. La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.					
La vision fiulle à un œn constitue une contre-mulcation.					
Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.					
Fait à, le, le					

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis					
	MODALITÉS D'ÉVALUATION Les modalités des épreuves du CAEP-MNS sont précisées en annexe IV du présent arrêté	CRITÈRES D'ÉVALUATION				
Réaliser un déplacement en simulation de recherche de victime en piscine						
C.1 démontrer le maintien de sa capacité physique en réalisant en sécurité des démonstrations techniques dans le cadre du sauvetage aquatique C1.1 Réaliser, en natation, un déplacement adapté afin d'intervenir à proximité d'une personne en situation de détresse C.1.2 Utiliser un matériel de déplacement adapté pour intervenir en sauvetage aquatique	Epreuve n° 1 : Épreuve en nage ventrale, avec palmes, effectuée en continu, sur une distance de 300 mètres	Le candidat est capable de : - enchaîner une entrée dans l'eau et un déplacement - réaliser une distance de 300 mètres en nage ventrale, de façon régulière et continue				
Réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade						
C.2 Actualiser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours afin d'intervenir auprès d'une personne en détresse. C.2.1 : Réaliser une action de sauvetage permettant de se dégager puis de récupérer une victime en situation de détresse C.2.2 : Réaliser un remorquage afin de ramener, seul, une victime au bord de la zone baignade C.2.3 : Réaliser une sortie d'eau adaptée afin de mettre la victime en sécurité, seul ou à deux C.2.4 : Intégrer, à l'aide des différents moyens d'alarme et d'alerte mis à disposition, le dispositif d'intervention afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours C3 Réaliser les gestes de premiers secours en cas d'incident ou d'accident conformément aux recommandations de secourisme C.3.1 Intervenir sur une victime en réalisant les comportements et gestes adaptés sur une victime en stade 2 à 4 de noyade C.3.2 Organiser toute action de secours en prenant en compte le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) d'une piscine	Epreuve n° 2: a) parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade comprenant: - le déclenchement des secours - une recherche de victime - la récupération de la victime - le dégagement puis le remorquage de la victime - la sortie d'eau de la victime - le bilan et la mise en sécurité de la victime b) Ce parcours est suivi d'un entretien	Le candidat est capable de : - Déclencher l'alerte - Exécuter une entrée dans l'eau - Effectuer un plongeon canard - Réaliser le sauvetage d'un mannequin avec un maintien des voies respiratoires en surface en mouvement durant 5 secondes a minima, et le lâcher sur ordre du jury - Parcourir une distance comprise entre 15 et 20 mètres en maintenant un contact visuel vers une victime en surface - Se dégager de la victime - Saisir la victime de façon ferme et efficace afin de la remorquer sur une distance comprise entre 15 et 20 mètres vers le bord désigné par le jury - Sortir de l'eau, tout en sécurisant sa victime - Extraire la victime de l'eau, seul ou à deux, sans matériel - Procéder à la vérification des fonctions vitales sur un noyé en stade 2, 3 ou 4 - Préciser la manière dont s'organise l'action de secours à la personne - Détailler la mise en application d'un POSS				

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Inscription

L'ensemble de ces documents doivent nous parvenir 7 jours minimum avant le début de la formation (pour toute inscription hors de ce délai, merci de nous contacter au 06 60 62 15 15).

Pour tout dossier incomplet 7 jours avant le début de la formation prévue, le stagiaire ne pourra prétendre la suivre. Votre inscription sera confirmée avec l'envoi de la convocation par mail, indiquant la date, les horaires, le lieu de la formation, les nom et numéro de téléphone du formateur.

Les sessions sont limitées à 10 candidats, la priorité sera donnée à l'ordre de réception des dossiers complets. Le cas échéant, une date ultérieure vous sera proposée.

Le stagiaire s'engage à être présent à l'heure et sur toute la durée de la formation, sous peine de voir sa formation invalidée.

Conditions de rétractation :

A l'initiative du candidat :

Toute annulation doit être notifiée par mail à l'adresse suivante : <u>amss82@ffss.fr</u> 48 heures avant le début de la formation ou auprès du formateur par téléphone identifié sur la convocation. En cas d'absence non justifiée (certificat médical), les frais d'inscription d'un montant de 25 € seront encaissés.

A l'initiative de l'association :

En cas d'annulation de la formation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés aux stagiaires.

Interruption de la formation :

A l'initiative du candidat :

Pas de remboursement possible.

A l'initiative de l'association :

Tout manquement au règlement intérieur (adressé sur demande par mail ou consultable auprès du formateur le jour de la formation ou accessible sur notre site : https://www.amss82.com/, pouvant nuire au bon fonctionnement de la formation pourra aller jusqu'à l'exclusion du stagiaire. Le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Le formateur se réserve le droit de refuser un candidat qui ne respecterait pas les horaires stipulés sur la convocation.

En conséquence, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement dans la mesure où il figure dans l'un de ses critères.

Protection des données personnelles :

Vos données personnelles sont conservées avec votre consentement et protégées. Elles ne seront transmises à aucun prestataire extérieur. Toutes les informations collectées serviront à l'inscription auprès du club et seront transmises à l'organisme tuteur fédéral - la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme - en vue de la licence et de l'établissement du certificat de formation.

Si vous choisissez de ne pas continuer à recevoir de nos nouvelles, vous restez libres de vous désabonner à tout moment en nous adressant un mail : amss82@ffss.fr

A la fin de votre formation, le certificat vous sera adressé par mail à l'adresse que vous nous aurez transmise.

Un justificatif de paiement vous sera adressé par mail dans le mois suivant votre formation.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à